



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du 14 juin 2018 à 19 H 30 Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 9 juin 2018

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PLOTTU	Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BADIN	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BORDÈRES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MANO	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DAUPHIN	Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BADIN	Marine	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ARLABOSSE	Robert	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PETIT	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>

MME BADIN Marine a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 16

Absent excusé :

M. JULIEN Benjamin a donné procuration à M. PLOTTU Yannick afin de le représenter.

Absents : MME CORDEL Marie-Claire.

MME DUMONT Valérie.

La réunion est ouverte à 19 H 32

I – Délibération Convention Fibre Optique avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la présente convention a pour objet d'autoriser LE BÉNÉFICIAIRE conformément aux dispositions des articles L 1311-5 du code général des collectivités territoriales, L 2122-1 et suivants et R 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, L 45-9 et L 46 du code des postes et télécommunications électroniques, à pénétrer sur l'emprise des futurs sites, situés aux adresses en annexe à la présente délibération, afin de faire construire, exploiter et entretenir ces armoires SRO d'une surface de 1.40 m² pour les PM 300. La présente convention fixe les modalités de cette occupation.

La présente convention est soumise au régime des occupations privatives du domaine public.

La présente convention est consentie pour une durée de 20 ans, à compter de la date de signature par les parties.

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public ne pourra faire l'objet d'un renouvellement tacite. Il est rappelé que l'autorisation d'occupation est accordée à titre temporaire et révocable.

La présente convention d'occupation temporaire du domaine ne donne pas lieu au paiement d'une redevance conformément aux articles L. 45-9 et L. 46 du code des postes et communications électroniques.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

II - Délibération Attribution du Marché de travaux sur la RD 125

Le titulaire du présent marché se verra confier les aménagements sécuritaires et la pose de trottoirs sur le RD 125, rue de Hermes, rue Jules Ferry, rue du Maréchal Joffre et de Beauvais. Le marché est passé selon les modalités d'une procédure adaptée telle que définie par le code des Marchés Publics. C'est un marché à lot unique.

Chaque candidat sera réputé avoir reconnu les lieux d'intervention et avoir pris connaissance des caractéristiques d'exécution de la prestation avant de remettre sa proposition. Il ne pourra prétendre à aucune plus-value, le prix remis tenant compte de tous les aléas, prévus explicitement ou non, dans les pièces du dossier.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : DEGAUCHY, VANHOOREN TP, OISE TP, EUROVIA et COLAS.

Après étude des candidatures, l'offre proposée par l'entreprise COLAS apparaît comme la plus intéressante pour un montant total HT de 296 570.00 €.

Le montant retenu intègre la tranche ferme ainsi que les deux tranches conditionnelles.

Aussi, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à main levée et à l'unanimité, par 17 voix « POUR », de désigner l'entreprise COLAS comme attributaire du marché de travaux d'aménagements sécuritaires et de pose de trottoirs sur le RD 125, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché de travaux.

<i>Entreprise</i>	<i>Tranche Ferme HT</i>	<i>TC 1 HT</i>	<i>TC 2 HT</i>	<i>TOTAL HT</i>
COLAS	100 810.00	103 612	92 148.00	296 570.00

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

III - Délibération DM Transfert 042

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'alimenter les chapitres 040 et 042 afin d'effectuer les jeux d'écritures nécessaires pour basculer les travaux du cimetière réalisés par nos services techniques en création d'immobilisation (section d'investissement)

Crédits à ouvrir recette de fonctionnement au chapitre 042 article 722 : 1500 €.

Crédits à ouvrir dépense d'investissement au chapitre 040 article 21316 opération 202 : 1500 €.

Crédits à réduire au chapitre 022 dépenses imprévues : 3000 €.

Cette régularisation sera comptabilisée sur le Budget 2018.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

IV – Délibération attribution d'une aide complémentaire de 50 € dans le cadre du « Pass Bafa »

M. GIRARD demande si la commune apporte une aide au « Pass'Ordi ». M. PLOTTU répond qu'un article complet est paru dans le dernier bulletin municipal (n°88), expliquant qu'il faut un cadre ou un volet social à l'action envisagée pour pouvoir accepter un jeune en « Pass'Ordi » (EHPAD, CCAS...).

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

Questions diverses des Membres du CONSEIL

BULLETIN MUNICIPAL N°88

M. Le Maire tient à remercier les membres de la Commission Municipale « Communication & Cérémonies » pour le travail fourni dans la préparation du Bulletin Municipal n°88 sorti début juin.

18 JUIN

M. Le Maire rappelle que rendez-vous est donné à la population et aux élus, sur le parking du cimetière, le lundi 18 juin prochain à 11 H. La traditionnelle commémoration de « l'Appel » se tiendra dans le Square LE BERRE.

ANCIEN SITE COFRAP

M. Le Maire indique avoir confié le dossier monté en mairie sur l'ancien site industriel de la COFRAP, 940 rue du Stade, aux gendarmes de NOAILLES. Ainsi, 2 descentes ont été effectuées à cette adresse permettant de faire le point sur les entreprises présentes et les éventuelles infractions commises au Code de l'Environnement, au Code de l'Urbanisme... Les problèmes posés (travail illégal, activité professionnelle non déclarée...) par ce site ont été signalés avant 2014 et aujourd'hui les actions menées commencent à enfin porter leurs fruits.

RAPPEL

MME BORDERES informe l'assemblée que les classes de primaire du groupe scolaire « HENRI DUBREUIL » ont été conviées à participer à la cérémonie de ce lundi 18 juin.

AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

M. BADIN, Maire-Adjoint déléguée à la direction des services techniques mentionne le départ à la retraite de M. Jean-Pierre LACOUQUE et en profite pour saluer les services rendus à la commune par cet agent. Dans le courant de l'été, M. Patrice MATEO, actuel gardien du stade, rejoindra les services techniques de Berthecourt afin d'y remplir des missions à hauteur de 10 heures par semaine. Son contrat doit d'abord être préparé et visé par le Syndicat Intercommunal des Sports de HERMES-BERTHECOURT.

RÉUNION DE CONCERTATION

M. WALLET indique avoir assisté avec d'autres élus du Conseil Municipal à une réunion de concertation animée par la chargée des opérations immobilières de la SA HLM de l'Oise. Il s'agissait de discuter des différentes options possibles pour la rénovation de 17 logements rue de Longueuil et Allée du 19 mars 1962. De la sorte, au début de l'année 2019 une enveloppe financière sera accordée à des travaux d'isolation, de pose de volets, portes d'entrée et de garage. De même, des chantiers seront mis en route pour rendre les installations électriques conformes. Au préalable, un état des lieux sera effectué pour chaque logement. Par ailleurs, M. WALLET et MME CROLA tiennent à remercier M. Le Maire, non seulement pour l'écoute dont a fait preuve l'équipe municipale majoritaire dans le cadre des discussions en commissions municipales mais aussi pour la richesse des échanges durant ces 4 dernières années. Leur voix a été réellement entendue. Les remerciements de M. Le Maire dans le dernier Bulletin Municipal à leur rencontre ont particulièrement touché M. WALLET.

ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE

M. POPOT, ayant contacté BIOTOPE, le cabinet d'études chargé de l'enquête environnementale obligatoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, expose qu'une réunion aura lieu en septembre.

DÉPART D'UN ÉLU

M. PETIT a annoncé devoir démissionner en raison de son départ imminent de la commune. Un nouveau projet professionnel et de vie l'attend en effet dans une autre région. M. Le Maire exprime sa reconnaissance à cet élu pour son engagement au cours des années 2014 à 2018. M. PETIT remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la richesse des échanges au cours de son mandat.

RETOUR SUR LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS PLUVIEUX

M. PLOTTU revient sur les pluies qui sont tombées fin mai et début juin. Il y a eu des dommages occasionnés notamment sur le mur des Pompes Funèbres à cause des pluies venant du chemin situé plus haut, ou rue Désiré Millet par les eaux d'un champ (une parcelle agricole) et des modifications apportées à certaines parcelles privées.

Au centre-ville, c'est la voirie et les descentes de garage qui ont été affectées.

On peut à cette occasion remarquer que les travaux réalisés en entrée de village, rue de Beauvais et rue de Noailles, ont montré leur efficacité dans des conditions extrêmes.

La commission municipale « TRAVAUX » va poursuivre ses réflexions pour améliorer les conditions de ruissellement dans le quartier de la gare.

Au Chemin de MOUCHY, de la boue a coulé mais sans provoquer de catastrophe.

à 19 h 59, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

Aucune intervention n'a lieu.

Fin des débats : 20 h.

Fait à BERTHECOURT, le 21 juin 2018.

**LE MAIRE,
Laurent SERRUYS**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr